



MAIRIE DE NANÇAY

18330

Téléphone : 02.48.51.81.35

Télécopie : 02.48.51.80.60

E-mail : mairiedenancay@wanadoo.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 MARS 2023

**Nombre de conseillers en
exercice : 15**

Présents : 9

Votants : 12

Date de la convocation :
13/03/2023

Date d'affichage :
13/03/2023

**OBJET : Augmentation du
loyer à ONLY CAMP**

L'an deux mille vingt-trois
le dix-sept mars à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la Commune de Nançay,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents : Mesdames BOUGIS, FONTENY, LE BEUF, MARY,
Messieurs BAILLY, BONNOT, PERRIER, RAGOBERT, URBAIN.

Excusés : Madame GUÉRU, Messieurs IMBAULT, LEFEVRE, PINGUET.

Absents : Mesdames BOUHOURS, Monsieur BARRÉ.

Secrétaire : Madame BOUGIS.

Monsieur IMBAULT a donné pouvoir à Madame FONTENY,
Monsieur LEFEVRE a donné pouvoir à Madame MARY,
Madame GUÉRU a donné pouvoir à Monsieur URBAIN.

Vu l'indice de référence des loyers du 4^{ème} trimestre 2021 : 132.62,
Vu l'indice de référence des loyers du 4^{ème} trimestre 2022 : 137.26,
ce qui représente une augmentation des loyers de 3.50 %,
le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
décide d'appliquer cette augmentation au loyer annuel de la Société ONLY
CAMP.

Le loyer sera de 7 762.50 € pour l'année 2023 et payable fin septembre 2023.

Fait à Nançay, le 18 mars 2023

La secrétaire,

le Maire,

Murielle BOUGIS.

Alain URBAIN.

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune, le 20 mars 2023.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-
Préfecture le :

Publié ou notifié le :